

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : FRAMAFER

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 77 Rue de la Gare

Commune BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD

Code postal 57800

Nature des activités :

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)	
B1 <i>Parus major</i> Mésange charbonnière	<i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noire	Cumul d'impact lié à la destruction d'habitat favorable sur un cumul d'espèces protégées
B2 <i>Certhia brachydactyla</i> Grimpereau des jardins	<i>Sylvia borin</i> Fauvette des jardins	
B3 <i>Erithacus rubecula</i> Rougegorge familier	<i>Troglodytes troglodytes</i> Troglodyte mignon	Cumul d'impact lié à la destruction d'habitat favorable sur un cumul d'espèces protégées
B4 <i>Phylloscopus collybita</i> Pouillot véloce		
B5 <i>Sitta europaea</i> Sittelle torchepot		Cumul d'impact lié à la destruction d'habitat favorable sur un cumul d'espèces protégées

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'ensemble de l'action générale et des détails liés à cette demande de dérogation sont décrits au sein du rapport attaché à ce CERFA

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction

☒ Préciser :

Défrichement de 2,5 ha de Robinier faux-acacia et de 1 600 m2 de boulaie sur sol perturbé

Altération

☐ Préciser :

Dégradation

☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale

☒ Préciser :

Ingénieur écologue

Formation continue en biologie animale

☐ Préciser :

Autre formation

☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :

ou la date : Septembre 2026

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Région Grand Est

Départements : Moselle

Cantons :

Communes : Béning-Lès-Saint-Avoid

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

☐

Mesures de protection réglementaires

☒

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

☒

Renforcement des populations de l'espèce

☐

Autres mesures

☒ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

L'ensemble des détails et des cartes liés à cette demande de dérogation sont décrits au sein du rapport attaché à ce CERFA

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Un rapport de suivi en phase travaux permettra de réaliser un bilan des opérations

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Un rapport de suivi en phase travaux permettra de réaliser un bilan des opérations

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Béning-Lès-Saint-Avoid

le 23/04/2026

Votre signature

Le Président du Directoire

Laurent NETAR